

**ATTENTION !  
CONCOURS PROLONGE  
JUSQU'AU 7.04.2013**



## **REGLEMENT DU CONCOURS "LA POLOGNE ET LES POLONAIS EN 2012"**

1. Le sujet de notre concours est libre – société, culture, sport, traditions, scènes de vie dans le pays européen qu'est la Pologne, vus à travers l'objectif.  
**Votre photo doit avoir été effectuée en 2012.**
2. Le concours est destiné aux photographes amateurs sans limites d'âge.  
Les mineurs doivent fournir l'accord écrit des parents ou responsables.
3. Chaque participant envoie **deux photos maximum**. Le participant doit envoyer le tirage papier au format **20 x 30 cm** et le support informatique CD. La photo doit porter au dos votre nom, prénom, adresse, la date et le lieu de la prise ainsi que le titre. Les CD doivent être étiquetés ou doivent contenir un fichier texte (Word) avec les descriptifs des photos et les coordonnées de l'auteur.
4. **La photo doit être envoyée à l'adresse suivante:**  
POLONICA,  
"Le Ligourès" Maison de la Vie Associative,  
13090 Aix en Provence, France  
Renseignements supplémentaires :  
+33 442 95 14 05 / +33442 50 62 26  
e-mail [polonica@aixpolonica.net](mailto:polonica@aixpolonica.net)  
**La date limite d'envoi est fixée au 1 février 2013**
5. Les photos ne peuvent pas avoir été publiées auparavant ni présentées à un autre concours.
6. L'Association Polonica se réserve le droit d'éliminer les photos portant atteinte à la pudeur ou étant de mauvaise qualité.
7. L'Association Polonica se réserve le droit de disposer gratuitement de la photo (exposition, droit de publication) selon le point 12 dudit règlement.
8. Le jury du concours sera composé de personnes extérieures à l'Association et professionnellement liées à la photographie ou à d'autres disciplines d'art.
9. Les récompenses :
  - I prix : 500 €
  - II prix : 300 €
  - III prix : 150 €
  - IV et V prix : 50 €
10. Les résultats du Concours seront publiés sur le site de l'Organisateur  
[www.aixpolonica.net](http://www.aixpolonica.net)
11. Les auteurs des photos obtiendront les informations sur la date et le lieu de l'exposition.
12. En envoyant la photo le participant approuve le règlement. Les photos et les CD ne seront pas renvoyés aux participants.